

CHEVINAY
69210Tel : 04 74 70 42 63
Fax : 04 74 70 37 02

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°19 / 2025

Le Maire de la Commune de CHEVINAY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – articles L 2212 et L 2213,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande de l'entreprise **LA CIBLE RESEAUX** domiciliée boulevard des écharneaux 42400 SAINT-CHAMOND et représentée par Monsieur Majed BELKHIRIA, Gérant, et agissant pour le compte de INEO INFRACOM.

Considérant que l'entreprise **LA CIBLE RESEAUX** interviendra sur le territoire de la commune, 181 route de Saint-Pierre-la-Palud, **pour le changement de cadre et tampon GC sur réseaux Télécom sur trottoir, entre le 8 et le 22 octobre 2025**, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pendant les heures du chantier, afin d'éviter tout accident ou incident qui pourrait survenir.

ARRÊTE

- **AUTORISE** ces travaux **entre le 8 et le 22 octobre 2025**.
- **AUTORISE** l'empiétement sur la chaussée et ce pendant la durée des travaux ainsi que l'interdiction totale du stationnement.
- **DEMANDE** que la voirie soit remise en état.
- Le présent arrêté sera affiché de part d'autre du chantier par l'entreprise susdite.
- Ampliation sera adressé à :
 - L'entreprise susdite,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
 - SDMIS

Chacun chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

La signalisation sera installée sous l'entière responsabilité de l'entreprise **LA CIBLE RESEAUX** pour la réglementation de la circulation durant ces travaux.

Fait à Chevinay, le 26 septembre 2025

Richard CHERMETTE
Maire de Chevinay

